



Travail le 1^{er} mai : une brèche toujours inacceptable

Une proposition de la loi devait permettre aux entreprises de faire travailler près d'1,4 millions de les salariés le 1^{er} mai (voire 2 millions selon le Sénat !).

Malgré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales, le projet de loi sera mis en débat lors de la séance au Sénat du mardi 16 juin. En resserrant son champ d'application aux « boulangers pâtisseries artisanaux et artisans fleuristes », le projet de loi ne vient pas « sécuriser » une situation existante. La loi actuelle ne faisait pas de débat : Elle ne permettait pas de faire travailler les salariés. Il s'agit bien d'étendre la dérogation existante.

L'urgence n'est pas de « travailler plus pour gagner plus » mais bien obtenir des augmentations générales des salaires et des pensions.

(téléchargez le communiqué)

Cadastre

Fin de la mise à jour du plan cadastral sur le terrain

Le couperet est tombé : la fin de la mise à jour terrain par les géomètres du Cadastre.

Au-delà de la décision technique, c'est aussi le côté humain qui n'a pas été pris en compte.

Pour de nombreux géomètres engagés dans leur mission topographique, l'annonce a été vécue avec une grande violence. Derrière les outils, les procédures et les statistiques, il y avait des femmes et des hommes investis depuis des années dans une mission de service public et dans la connaissance du territoire.

Des générations de géomètres, passionnés par leur métier, se retrouvent aujourd'hui reléguées à de simples opérateurs de clics derrière des outils d'intelligence artificielle.

Un savoir-faire technique unique, construit au fil des décennies sur le terrain, risque désormais de disparaître progressivement. Car aucune orthophotographie, aucune automatisation, aucun algorithme ne remplacera totalement le regard humain, l'analyse sur place, la compréhension du relief, des accès, des limites ou des incohérences observées directement sur le terrain.

Une perte sèche de la connaissance du territoire s'annonce.

Le terrain n'était pas seulement un lieu de mesure : c'était un espace d'observation, d'échange et de transmission. Les informations collectées sur place permettaient aux collègues de bureau de mieux comprendre la réalité des parcelles et des évolutions foncières. Cette complémentarité entre terrain et bureau faisait la richesse du métier et garantissait la qualité du plan cadastral.

PSC

Arnaque, arnaquons, arnaquons...

Nos camarades de l'Écologie sont passés sous Alan quelques mois avant les Finances. Comme aux Finances, ALAN a fait une offre tarifaire très basse pour emporter le marché contre la MGEN.

En contrepartie de ce dumping sur le prix, ALAN a demandé une réévaluation de 14 % par an du tarif des options, jusqu'à arriver à l'équilibre des coûts. Dans le privé, tout employeur victime d'un tel dumping sur les prix laisse l'opérateur en subir les conséquences financières et lui propose, si l'opérateur trouve que c'est trop cher, d'utiliser la possibilité de résiliation annuelle du contrat. Nul syndicat ne se plaindrait qu'ALAN résilie le contrat du ministère de l'Écologie. Mais le ministère de l'Écologie a contrario s'est fait le porte-parole de l'opérateur et a imposé contre l'avis de tous les syndicats une première augmentation de 14 % sur les options en 2026.

Cette augmentation est payée à 100 % par les agents puisque la participation employeur est bloquée à 5 euros. C'est doublement indigne, et la fédération CGT de l'Équipement Environnement a demandé au ministre l'annulation de cette augmentation.

Aux Finances aussi, ALAN a une clause de « cotisation d'équilibre ». Elle s'appliquera dès 2027 !

(de nos camarades de Loire atlantique).

(téléchargez guide PSC 2026)

SOMMAIRE

Page 1 : nouvelles de la DGFiP

Page 2 : le coin des cadres et techniciens avec l'UGICT-CGT

Page 3 : le coin du collectif aubois de la fonction publiques avec l'UFSE

Page 4 : page spéciale OTAN (1^{ère} partie)

Imprimé par la section syndicale
CGT finances publiques de l'Aube
UD CGT 10 / 2A boulevard du 1er RAM
10 000 TROYES

<https://10.cgtfinespubliques.fr>
cgt.ddfip10@dgfip.finances.gouv.fr



LE COIN DES CADRES ET TECHNICIENS

AVEC L'UGICT-CGT



NOTRE NIVEAU DE VIE COMPTE PLUS QUE LEURS PROFITS !

5,8 milliards de dollars : ce sont les bénéfices réalisés par Total Energies sur le premier trimestre 2026, soit une hausse de 100 % par rapport aux bénéfices réalisés au premier trimestre 2025. Et pendant que les entreprises pétrolières profitent de la guerre pour augmenter drastiquement leurs marges, de plus en plus de travailleurs se demandent comment tenir jusqu'à la fin du mois. Avec les prix à la pompe qui explosent, l'Insee prévoit une augmentation des prix à la consommation, sur un an, à 1,7 % en mars et 2,2 % en avril. **L'accélération des revenus financiers depuis 2018 va de pair avec un recul des salaires. Cette situation a une incidence directe sur la consommation et le niveau d'activité économique, donc l'emploi et les salaires.**

La CGT et son Ugict appellent le gouvernement à mettre en place, dans un premier temps, un plan d'urgence pour préserver notre pouvoir d'achat - notamment via le blocage des prix du carburant et l'indexation des salaires sur les prix

Face à l'inflation, nos augmentations de salaires ne sont pas à la hauteur

En moyenne, les négociations annuelles obligatoires (NAO) de cette année ont abouti à des augmentations de salaires entre 1,5 et 2,16%. Le patronat est bien organisé pour partager le moins possible les profits et pousser les travailleuses à la concurrence : en 2026, les budgets alloués aux négociations annuelles obligatoires (NAO) étaient à deux tiers consacrés à des augmentations de salaires individuelles - et non générales. Or, les augmentations individuelles sont souvent basées sur des critères flous, subjectifs et discriminatoires. Pour faire face à la nouvelle crise inflationniste qui s'annonce, la CGT et son Ugict appellent massivement à la réouverture des négociations salariales dans toutes les entreprises.

Résultat, nos salaires réels dégringolent !

Pour les ingés, cadres et techs, l'évolution des salaires n'a pas suivi celle des autres catégories professionnelles : depuis les années 90, nos salaires n'ont augmenté que d'1 %, quand ils ont augmenté de 14 % pour l'ensemble des salarié·es du privé (Insee, 2024). De plus, nos salaires n'ont toujours pas retrouvé leur niveau d'avant la crise inflationniste post-Covid 19. Une personne payée au salaire médian brut en 2021 (2 620 euros) a perdu 3,5 points de salaire aujourd'hui ... Quant aux salaires des fonctionnaires, ils ont baissé de 23% en euros constants ! Et pendant ce temps-là, la rémunération des PDG en France a augmenté 3,3 fois plus que nos salaires (Oxfam, 2026).

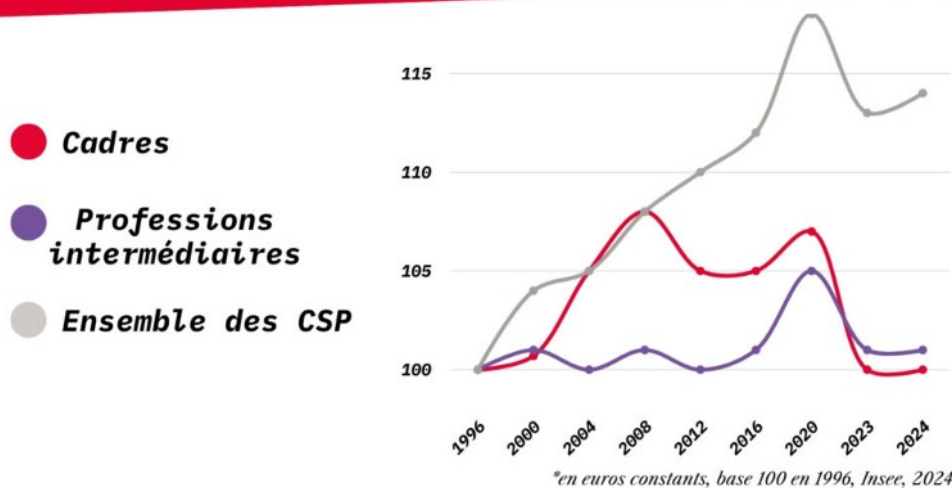
Il y a urgence à indexer nos salaires sur l'évolution des prix

La seule solution pérenne pour stopper cette baisse de notre niveau de vie, c'est de réindexer nos salaires sur l'évolution des prix. Supprimée en 1983 en France, cette mesure qui existe toujours en Belgique ou au Luxembourg permet aux salaires de tous augmenter en même temps, et d'éviter le phénomène du tassement des grilles.

Pour nos salaires, pour la reconnaissance de nos qualifications et pour notre pouvoir d'achat, la CGT et son Ugict appellent à :

- S'organiser pour exiger la réouverture des négociations salariales dans les entreprises et dans les branches ;
- Bloquer les prix du carburant ;
- Réindexer les salaires sur l'évolution des prix à la consommation ;
- Augmenter le point d'indice appliqué dans la fonction publique ;
- Fixer des planchers salariaux liés au diplôme : BAC+2 : minimum 1,6 fois le SMIC (environ 3520 € bruts) ; BAC +3 : minimum 1,8 fois le SMIC (3960 € bruts) ; Bac+5 (cadres) : minimum 2 fois le SMIC (environ 4400 € bruts) ; BAC+8 : minimum 2,3 fois le SMIC (5060 € bruts)

Évolution du salaire net moyen dans le secteur privé



3^{ème} ANNÉE DE GEL DU POINT D'INDICE : LE GOUVERNEMENT ORGANISE LA SMICARDISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le 13 mai 2026, l'INSEE a annoncé un taux d'inflation à 2,2 % sur un an. Le refus du gouvernement de revaloriser d'autant le point d'indice sonne le glas du modèle salarial de la Fonction publique. La revalorisation automatique du SMIC à 1 867,02 € au 1er juin 2026 (+2,41 %), annoncée le jour même par le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou, sans le moindre « coup de pouce » et surtout sans revalorisation du point d'indice, pourrait précipiter plus de 700 000 agents publics sous le salaire minimum interprofessionnel. Soit un doublement en six mois du nombre d'agents publics dont la grille indiciaire est rattrapée par le SMIC.

356 000 agents perçoivent une indemnité différentielle pour ne pas être rémunérés en dessous du SMIC. En confirmant la hausse du SMIC au 1er juin, les 10 premiers échelons de la grille C1, les 7 premiers échelons de la grille C2, les 3 premiers échelons de la grille C3, les 5 premiers échelons de B1, les 2 premiers échelons de B2, ainsi que les élèves fonctionnaires des corps de catégorie A, passeront sous le niveau du Smic. Des centaines de milliers d'agents, à minima plus de 700 000, seront une nouvelle fois rattrapés par le minimum légal et se verront privés de perspective d'évolution de carrière.

Ce nouveau tassement des grilles n'est pas acceptable. L'indemnité différentielle ne peut pas tenir lieu de politique salariale, elle masque temporairement le problème sans le régler tout en accélérant l'écrasement des carrières, niant les qualifications, l'expérience professionnelle et le principe même de carrière. Elle ne pourra pas être prise en compte pour le calcul des pensions.

Dans le même temps, la perte de pouvoir d'achat liée au décrochage du point d'indice se poursuit malgré les revalorisations de 2022 et 2023 et l'attribution de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024. Ces mesures n'ont jamais permis de compenser l'inflation. De plus, la non-reconduction pour la deuxième année consécutive de la garantie individuelle de pouvoir d'achat a supprimé les éléments de compensation pour des dizaines de milliers d'agents, souvent en fin de carrière, dont le traitement reste bloqué.

En continuant à refuser toute mesure générale et immédiate de revalorisation indiciaire, en laissant les grilles se faire rattraper par le SMIC, en réduisant les droits et garanties, le gouvernement alimente une exaspération profonde.

Nous demandons expressément des mesures salariales générales et notamment une revalorisation significative de la valeur du point d'indice ;

- Le rétablissement du versement de la **garantie individuelle de pouvoir d'achat** ;
- Le maintien à 100 % des rémunérations versées aux agents qui sont en **congé maladie ordinaire et l'abrogation du jour de carence** ;
- Des mesures de revalorisation et la refonte des grilles indiciaires permettant, dans chaque catégorie, une véritable progression de carrière et la sortie des débuts de carrière du niveau du Smic de même que la revalorisation des métiers à prédominance féminine ;
- L'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Des garanties sur la mise en œuvre effective de la directive européenne sur la transparence salariale, accompagnée de moyens pour des politiques d'égalité.

SE SYNDIQUER !

NOM :

PRÉNOM :

MEL :



Nous reprendrons contact avec vous ou cliquez directement sur l'image du cadre

QUID DE LA DÉFENSE ATLANTIQUE MENACÉE ? (1ÈRE PARTIE)

Par Annie Lacroix-Riz, mai 2026 (lien vers l'article original dans la seconde partie)

Depuis plusieurs mois, un chœur déchirant de dirigeants « européens » (Royaume-Uni inclus) déplore l'atteinte irréversible portée à la défense « européenne » par un Président américain grossier menaçant de ruiner les excellentes relations européo-américaines et de les exposer à l'agression des Russes, après près de 80 ans d'alliance de défense fidèle et sûre. Le succès de cette campagne repose sur l'ignorance dans laquelle ont été tenues les populations sur la réalité de cette « Alliance » : à l'exception, partielle, du deuxième mandat présidentiel de De Gaulle, où celui-ci ordonna le retrait de la France de l'organisation militaire du Pacte atlantique. En fait, il a ainsi contesté aux États-Unis l'unique substance dudit Pacte : leurs bases aéronavales. Cette décision importante, mais incomplète (de Gaulle ne dénonça pas le Pacte atlantique), fut mise en cause dans les présidences suivantes, et Nicolas Sarkozy lui porta un coup fatal, l'effort étant poursuivi par ses successeurs. Nucléaire en moins, nous explique-t-on. Voire...

La « stratégie périphérique » des États-Unis

Le « Pacte » signé le 4 avril 1949 consacrait le triomphe de la « **stratégie périphérique** » mise en œuvre par les États-Unis depuis la Première Guerre mondiale. Elle consistait à obtenir la **maîtrise totale du continent européen, sans participation à l'essentiel des combats** (tâche structurellement impossible à l'armée d'un pays qui n'avait jamais été soumis à attaque extérieure). Elle serait remplacée par une participation financière à « l'effort de guerre », via les crédits d'armements octroyés à un groupe de belligérants (qui passeraient l'après-guerre à les rembourser, soumis aux pressions y afférentes) pour vaincre l'autre groupe et lui imposer, via la défaite, un nouveau « compromis », plus favorable aux États-Unis. Dans les deux premières guerres mondiales, ce fut l'Allemagne, partenaire d'affaires majeur, mais rival trop gourmand. Les États-Unis rognèrent ses prétentions par soldats européens interposés avant de la « reconstruire » avec un flot de crédits américains largement et notoirement voués à son réarmement de « revanche ». Cette stratégie supposait absence militaire jusqu'à fixation définitive de l'issue du conflit, printemps-été 1918, été 1944, puis intervention militaire finale, avant fixation définitive des gains de l'« Allié » vainqueur financier, et total, des deux conflits.

Est explicite le bilan officiel des pertes des deux guerres mondiales, très faibles pour les États-Unis : 117 000 dont 53 000 « morts au combat », surtout en France (1ère GM), moins de 300 000 morts sur les fronts asiatique et européen, là encore, surtout en France et Belgique (2ème GM). Dans les deux guerres, pertes civiles nulles. Les deux pays les plus touchés dans la Première, la Russie (1914-1917), plus d'1,8 million de morts militaires, 1,5 million de morts civils (record battu pour les deux catégories), environ 7 millions supplémentaires pour la guerre non déclarée de l'« Occident », dont le Japon, 1918-1920 ; la France, 1914-novembre 1918, respectivement 1,4 million et 300 000. 1941-1945, l'URSS, selon l'historien militaire américain David Glantz, 35 millions de morts, dont 20 millions de civils. Ces chiffres dispensent de débats sur l'identité des vainqueurs militaires.

Et ses périls mortels pour les « Alliés »

La « stratégie périphérique », fondée, depuis la Deuxième Guerre mondiale, sur une supériorité aérienne écrasante, via les « bombardements stratégiques », fut au cœur des préparatifs de la suivante, dès 1942-1943. Il s'agissait d'arracher la maîtrise militaire du monde, contre l'ennemi, l'URSS, objectif présenté (évidemment sans désignation) par le général Henry Arnold, chef d'état-major de l'Air, en novembre 1943 : il est exclu de « tolérer des restrictions à notre capacité à faire stationner et opérer l'aviation militaire dans et au-dessus de certains territoires sous souveraineté étrangère » ; la prochaine guerre aura « pour épine dorsale les bombardiers stratégiques américains » ; « une armée internationale, instrument de la politique américaine », sera chargée des tâches subalternes - terrestres - ce qui « internationalisera et légitimera la puissance américaine ». **La prochaine grande guerre se mènerait, du côté américain, plus radicalement que la précédente, pas contre l'Allemagne, mais contre le rival soviétique (22,4 millions de km² depuis 1940-1941 puis 1945, et des ressources naturelles si tentantes).**

Chaque « allié » des États-Unis leur fournirait donc des bases aériennes et navales d'attaque, comme celles qu'avaient dû leur lâcher les Anglais, de l'été 1940 à 1941, pression aux « crédits » aidant (de Terre-Neuve, Caraïbes, 1940, Groenland, Islande, 1941, etc.). L'ouvrage incontournable de Michael Sherry sur ces plans doit être traduit. La moisson, gigantesque, de la Deuxième Guerre mondiale (« Empire » français inclus, depuis l'invasion de l'Afrique du Nord de novembre 1942), grossit encore après mai 1945.

A suivre